

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 563

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE 36

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'argument de réduction des délais pour la construction en dérogeant aux règles posées par la loi MOP du 12 juillet 1985 ne tient pas.